

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 28 janvier 2025 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 10

Votants : 34

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mr Guillaume FRICKER, Mme Anne-Marie OLIVON, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme FORESTIER (pouvoir à Mr PEYNON), Mr FERRIER (pouvoir à Mme ROCHE), Mr BROUSSE (pouvoir à Mme CIERGE), Mme BRUSSAT (pouvoir à Mr DAUDUIT), Mr TISSERAND (pouvoir à Mme GROUIEC), Mme GRANOUILLET (pouvoir à Mme HUGUET), Mme MORAND (pouvoir à Mr BOURNAT), Mme ROCHE (pouvoir à Mr FRICKER), Mr LUCAS (pouvoir à Mr DUPOUE), Mme VIAL (pouvoir à Mr FRASIAK)

Absents : Mr MARQUET Gilles

Suppléant présent : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°21 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024 est présenté et approuvé à **l'unanimité**.

FINANCES :

1. Ouverture anticipée de crédit en section d'investissement 2025

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'article L 1612-1 du C.G.C.T. stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité du service public, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en avril prochain.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 des crédits suivants pour un montant maximal de 631 222€ correspondant au quart des crédits inscrits en 2024.

2. DM N°1- 2024 BAPAI

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à un ajustement de crédits au budget du Parc d'activités intercommunal.

Le coût de déstockage des terrains cédés en 2024 étant supérieur aux prévisions budgétaires, il convient de procéder à un ajustement budgétaire. Il s'agit d'opérations d'ordre qui s'équilibrent et ne crée aucune modification par section budgétaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** les modifications de crédits proposée.

3. Subvention d'équilibre au BASPANC 2024

Le budget annexe du SPANC de la communauté de communes est un SPIC et doit être voté en équilibre, Il est nécessaire de verser une subvention d'un montant de 40 000 € pour équilibrer le budget du SPANC,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget rattaché du SPANC pour un montant de 40 000€.

4. Demandes de subventions pôle de ressources

Madame la Présidente rappelle l'acquisition en 2023 par la communauté de communes de l'immeuble Duchasseint, situé au cœur du centre-ville de Lezoux. Ce lieu a vocation à devenir pôle de ressources intercommunal regroupant les services intercommunaux actuels (dont l'Espace France Services) et à venir destinés à la population. Ce projet structurant inscrit au Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), a été retenu en 2023, dans le plan d'actions de la Convention-cadre Petites Villes de Demain, et au titre des projets soutenus par le Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD).

Tout en préservant et valorisant sa richesse patrimoniale, la réhabilitation de l'immeuble Duchasseint a été conçue, via le marché de maîtrise d'œuvre, avec pour objectif de disposer d'un bâtiment vertueux, engagé dans la transition écologique. La surélévation du bâtiment, permettra d'optimiser les surfaces tout en restaurant avec soin la tour emblématique. La rénovation énergétique visant le niveau BBC rénovation sera ambitieuse : isolation en laine de bois, traitement de l'étanchéité à l'air avec enduit à la chaux, remplacement des menuiseries bois par des modèles ultra-performants ($U_w 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$). Une chaudière à granulés et deux centrales de traitement d'air complètent ce dispositif, assurant un chauffage et une ventilation maîtrisés.

Aussi, la Communauté de communes entend solliciter en 2025 auprès de l'Etat le concours de la dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL), de la dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR) et du Fonds vert. Des demandes de financement seront également sollicitées auprès de l'ADEME, de la Région et du Conseil Département pour les subventions et modalités de financements inscrites au plan prévisionnel de financement.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépense	Coût HT €	Postes de recettes	Taux	Montant HT €
Coût total estimatif des travaux (estimatif phase pro)	3 757 000 €	DETR/DSIL 2025	20% de l'assiette de travaux liés à la rénovation énergétique	381 168 €
<i>Dont assiette de travaux liés à la rénovation énergétique et travaux induits</i>	1 905 840 €	Fonds vert 2025	20% de l'assiette de travaux liés à la rénovation énergétique	381 168 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - CTDD		500 000 €
		AURA - Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027	20% de 280 000 € (charpente + mobilier)	56 000 €

		ADEME - Fond chaleur ADEME	450€*40 MWh	18 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - Soutenir le développement de la filière bois-énergie	50 €/ MWh EnR bois-énergie produits soit 50€*40MWh produits	2000 €
		CCEDA fonds propres		2 418 664 €
TOTAL	3 757 000 €	TOTAL		3 757 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le plan prévisionnel de financement et autorise Madame la présidente à solliciter un co-financement au titre de la DSIL et DETR 2025 et au titre du Fonds Vert 2025.

MARCHES PUBLICS :

5. Modification marchés extension MDA

Par les marchés n° 11-2024, n°12-2024, n°13-2024, n°14-2024, n°15-2024 et n°16-2024, les sociétés susvisées se sont vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier, les travaux pour la restructuration et l'extension des bureaux de la Médiathèque intercommunale de Lezoux (lots n°2, n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7).

Les marchés ont été conclus pour les montants initiaux suivants :

- N°11-2024 pour un montant initial de 40 724,00 € HT
- N°12-2024 pour un montant initial de 18 023,00 € HT
- N°13-2024 pour un montant initial de 67 147,49 € HT
- N°14-2024 pour un montant initial de 15 690,06 € HT
- N°15-2024 pour un montant initial de 12 901,05 € HT
- N°16-2024 pour un montant initial de 23 266,82 € HT

Un avenant n°1 est établi à la suite de travaux supplémentaires et de réduction de prestations devenus nécessaires.

A ce titre, la présente modification n°1 a pour objet de prendre en compte dans l'exécution des prestations, les modifications décrites dans les devis joints en annexe des modifications par lots :

N° de marché	Montant initial	Montant de la modification HT/TTC	Incidence financière	Nouveau montant du marché HT/TTC
N°11-2024 (lot n°2)	40 724,00 € HT	- 8 760,00 € HT / - 10512,00 € TTC	- 21,51%	31 964,00 € HT / 38 356,80 € TTC
N°12-2024 (lot n°3)	18 023,00 € HT	1 129,00 € HT / 1 354,80 € TTC	6,26%	19 152,00 € HT / 22 982,40 € TTC
N°13-2024 (lot n°4)	67 147,49 € HT	- 10 111,97 € HT / - 12 134,36 € TTC	- 15,06%	57 035,52 € HT / 68 442,62 € TTC
N°14-2024 (lot n°5)	15 690,06 € HT	- 1 812,16 € HT / - 2 174,59 € TTC	- 11,55%	13 877,90 € HT / 16 653,48 € TTC
N°15-2024 (lot n°6)	12 901,05 € HT	4 849,76 € HT / 5 819,71 € TTC	37,59%	17 750,81 € HT / 21 300,97 € TTC
N°16-2024 (lot n°7)	23 266,82 € HT	4 589,66 € HT / 5 507,59 € TTC	19,73%	27 856,48 € HT / 33 427,78 € TTC

Les projets d'avenants sont joints à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** les modifications n°1 aux marchés n° 11-2024 (lot 2), n°12-2024 (lot n°3), n°13-2024 (lot n°4), n°14-2024 (lot n°5), n°15-2024 (lot n°6) et n°16-2024 (lot n°7), pour les montants inscrits au tableau ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE /

6. Convention INRAP archéologie préventive Duchasseint

Madame La Présidente précise que la Communauté de communes a reçu le 4 novembre 2024, un arrêté prescrivant la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dans le bâtiment Duchasseint, futur pôle de ressources intercommunal.

L'Institut National de Recherches archéologiques préventives (INRAP) a été désigné comme opérateur de ce diagnostic. Le projet de diagnostic a été approuvé par le 11 décembre 2024 par la préfète de Région Auvergne Rhône Alpes. Afin de pouvoir engager cette opération, il est nécessaire qu'une convention soit passée entre la Communauté de communes (l'aménageur) et

l'INRAP (opérateur). Celle-ci précise les modalités de réalisation ainsi que les droits et obligations des parties.

Cette nouvelle opération de diagnostic d'archéologie préventive concerne l'intérieur du bâtiment. Il s'agit en effet d'une étude du bâti, prescrite dans le but de comprendre la chronologie du bâtiment concerné. Elle se traduira notamment par une série de sondages et de piquetages sur les murs. Il est rappelé que la réalisation de cette opération est un préalable avant d'engager l'exécution des travaux projetés par la Communauté de Communes.

L'opération sur le terrain est d'une durée prévisionnelle de 6 jours. Elle débutera au plus tôt le 3 février 2025 et s'achèvera au plus tard le 30 avril 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la convention de diagnostic d'archéologie préventive signé avec l'INRAP.

MOBILITES :

7. TAD Validation proposition financière CEREMA

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a adopté le projet de lancement d'une étude préalable à la mise en place d'un service de TAD et d'arrêter ses modalités de financements prévisionnelles lors du conseil communautaire du 17 septembre 2024. Le conseil a également validé l'adhésion de la CCEDA au Cerema, agence publique d'ingénierie qui a proposé d'accompagner la collectivité dans cette étude qui se déroulera en plusieurs phases.

Au terme de ces trois phases, l'ensemble des éléments mis en avant devra permettre à la CCEDA de faire un premier choix afin de définir complètement le service et les possibilités envisageables par la CCEDA pour son application sur son territoire.

Le coût de cette production et le financement est précisé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
<i>Poste de dépense</i>	Coût HT €	<i>Poste de recettes</i>	Taux	Montant HT €
<i>Etude TAD</i>	27 865.00 €	<i>Région AURA</i>	50%	13 917.50 €
		<i>Ingénierie PVD CD63</i>	30%	8 350.50 €
		<i>CCEDA</i>	20%	5 567.00 €
TOTAL	27 865.00 €	TOTAL	100%	27 835.00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la proposition technique et financière du Cerema concernant l'étude d'opportunité d'un service TAD sur le territoire et valide le plan de financement définitif de l'étude.

ECONOMIE

8. TILTAM - Avenant convention 2022/2024 régularisation financière

Depuis 2022, la CCEDA assure le portage du poste du chef de projet Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison (TILTAM), à cet effet une convention précise les modalités de gestion du personnel et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement associés à l'EPCI porteur. Chaque EPCI participe de façon identique au coût de fonctionnement lié au dispositif (frais de fonctionnement et rémunération du chef de projet). Ce reste à charge par EPCI est calculé à partir des dépenses réalisées, déduction faites des subventions obtenues.

Sur la période 2022-2024, le coût total de participation de chaque EPCI s'établit à 13625.92€TTC ; or ce montant est supérieur au montant indiqué dans la convention aux articles 3 et 5 (pour mémoire 6500€ TTC annuels), en raison du décalage du versement de certaines subventions. Afin de permettre le versement de la participation 2023, il est nécessaire d'établir un avenant spécifique visant à modifier les articles 3 et 5 de la convention.

ANNEXE DU RESTE A CHARGE PAR EPCI SUR LA CONVENTION 2022-2024 :

Montant reste à charge	Montant TTC
De mars 2022 à février 2023	1760.27€
De mars 2023 à février 2024	11865.65€
Montant total par EPCI	13625.92€

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'annexe précisant les coûts de participation annuel des EPCI au dispositif Territoire d'Industrie et l'avenant à la convention de partenariat TILTAM 2022-2024.

9. TILTAM - Nouvelle convention entre EPCI 2025 2027

Depuis 2022, la CCEDA assure le portage du poste du chef de projet Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison TILTAM, suite à la démission du chef de projet TILTAM en décembre 2024, Madame la Présidente a proposé qu'un autre EPCI assure le portage du poste et la prise en charge financière et administrative du poste.

Après concertation avec les 3 autres EPCI membres du Territoire d'Industrie, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est positionnée pour prendre le portage du poste du chef de projet, ainsi que de la partie financière et administrative du dispositif. A cet effet, une nouvelle convention est nécessaire afin d'acter ce changement de portage.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de la nouvelle convention avec les 3 autres EPCI membres du TILTAM relative au portage du dispositif Territoire d'Industrie 2025-2027.

10. TILTAM - Avenant Convention FNADT 2024

Depuis 2022, la CCEDA assure le portage du poste du chef de projet Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison TILTAM, à ce titre elle bénéficie d'une aide en ingénierie de l'Etat pour le financement du poste à hauteur de 80 000€ sur deux ans. Il est précisé que deux chefs de projet se sont succédé depuis le lancement du dispositif.

Suite à la démission du chef de projet TILTAM en date de décembre 2024, Madame la Présidente a proposé qu'un autre EPCI assure le portage du poste. Après concertation avec les 3 autres EPCI membres du Territoire d'Industrie, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est positionnée pour assurer le portage du poste du chef de projet, ainsi que la partie financière du dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la désignation la CC Thiers Dore et Montagne, comme nouveau bénéficiaire de la convention FNADT 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du FNADT dans le cadre du programme Territoires d'industrie 2023-2027

MDA :

11. Convention avec la régie de territoire des Deux Rives

Depuis 2019 la Régie de Territoire des deux rives de Billom par le biais d'un chantier d'insertion, dans le cadre d'une convention annuelle, assure, dans le contexte du circuit d'acquisition, l'équipement de chaque document acquis (couverture, cotation, pose du code-barres...), ainsi que la réparation de ceux déjà présents dans les collections. Les salariés de ce chantier sont présents dans les locaux de la médiathèque trois jours par semaine et traitent plus de 5000 documents par an. Nous proposons de signer à nouveau une convention visant à préciser les conditions de la poursuite de cette activité d'insertion à la Médiathèque pour effectuer l'équipement des documents.

Cette convention est signée pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois, à partir du 1^{er} février 2025. La participation financière annuelle de la Communauté de Communes est de 16500€ la première année et sera chaque année revalorisée selon le même pourcentage que celui de l'augmentation annuelle du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la convention de la régie de territoire des Deux Rives ainsi que l'ensemble des documents permettant la poursuite d'une activité d'insertion à la Médiathèque entre Dore et Allier dans le cadre de l'équipement des documents.



URBANISME

12. Attribution subvention aux privés Habiter Mieux

Depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abonde aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet énergétique, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de deux primes de 5% du montant des travaux pour deux dossiers pour un montant total de subvention de 4409€.

FINANCES :

13. Mise en place d'un dispositif de fonds de concours en investissement aux communes

Suite à la réunion du bureau communautaire du 21 janvier 2025 et la décision actant le principe de la mise en œuvre des fonds de concours en investissement sur la communauté de communes entre Dore et Allier.

Dans le cadre d'une politique de développement du territoire, la communauté de communes vient en appui aux communes dans le cadre du futur projet de territoire prochainement adopté le 4 mars 2025.

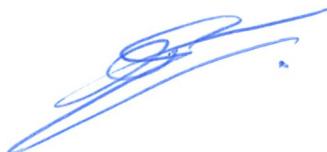
Les fonds de concours traduisent les ambitions du projet communautaire et favorise l'inscription des projets locaux dans une dynamique de cohésion sociale et territoriale.

Le montant de 1 200 000€ est répartie sur les 14 communes en fonction de leur strate démographique définie lors de la prise de compétence enfance et jeunesse en ajoutant une pondération par une part fixe de 10 000€.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de fonds de concours aux 14 communes.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente



Elisabeth DERBIAS